

agenda 21

synthèse
des ateliers thématiques



Diverses réunions thématiques se sont déroulées cet automne. Elles ont réuni habitants, élus et acteurs du territoire.

En voici les comptes-rendus synthétiques.

La phase suivante, ateliers de travail définissant les objectifs à atteindre ainsi que les actions à mener, sera organisée en début d'année 2011.

Vous serez prévenus par voie de presse et sur le site Internet d'Urrugne afin de pouvoir y participer.

Nous vous rappelons que tous les habitants y sont conviés et bienvenus.



www.ville-urrugne.fr

supplément
URRUÑAN BIZI / VIVRE À URRUGNE
HIVER 2010/2011 - N° 36
MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES
Directeur de la publication : Odile de Coral
Service communication - 05 59 47 44 47
courriel : mairie@mairie-urrugne.fr
Impression : IJL Hendaye
Certifié Imprim'vert 2010 - Print Environnement
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

THÈME 1

Gestion des Espaces Naturels d'Urrugne



GESTION DES ESPACES DE MONTAGNE

DES ACTEURS

Euskal Herriko Laborantza Ganbara, CREN Aquitaine, ONF, Association Jakintza, Société de chasse

LES ESPACES DE MONTAGNE

■ Un territoire majoritairement agropastoral

La montagne est encore utilisée par environ 50% des exploitations :

- avantage dans un contexte de pression foncière
- mais une montagne pauvre et trop embroussaillée pour les brebis
- des troupeaux moins adaptés à la montagne

Les pratiques de pâturage et d'entretien agricole maintiennent des milieux naturels ouverts.

■ Les zones humides

Au moins 30 petits secteurs de tourbières, dont seulement 5 en bon état. Sur certains, nécessité d'agir rapidement (pose de clôtures). Aménagements en cours pour limiter le piétinement par les troupeaux. Des actions à court terme sont nécessaires, mais l'idéal est d'intégrer ces milieux à la gestion globale des zones humides de la montagne sur le long terme (Natura 2000).

■ Les forêts

- des zones de boisements adultes, d'accès libre pour le bétail
- des zones de reboisement : actuellement plantation d'essences locales, favoriser la constitution du sol et la formation d'humus
- des secteurs d'arbres têtards centenaires (140 Ha) : patrimoine culturel (témoin de pratiques ancestrales

disparues), et patrimoine naturel (présence d'insectes rares).

■ Un patrimoine culturel riche et diversifié

Chemins, sources, bergeries, bordes, redoutes, ouvrages militaires, mégalithes, mines, traces humaines... actuellement inventoriés et à mettre en valeur.

ENJEUX

- Définir les besoins pour les milieux naturels et l'agriculture
- Maintenir les activités agricoles
- Maintenir des milieux ouverts favorables à de nombreuses espèces
- Préserver les zones humides (tourbières)
- Maintenir des paysages : plantations, fermeture naturelle des milieux, quels paysages veut-on préserver ?
- Maintenir du patrimoine : vieillissement des chênes têtards
- Prévenir contre les incendies (le risque augmente avec l'embroussaillage).

POINTS DE DIFFICULTÉS

- Déprise agricole, diminution des troupeaux (maintien des pottoks et diminution des brebis)
- Abandon des pratiques d'entretien traditionnelles
- Montagne de plus en plus fréquentée, conflits d'usage entre pastoralisme et usagers de la montagne : promeneurs (problème des chiens non tenus en laisse), motos
- Destruction du patrimoine culturel (vandalisme, ruines, enfouissement sous la végétation).

OPPORTUNITÉS

- Le projet Natura 2000 du massif de « Larrun-Xoldokogaina » (EHLG - CREN Aquitaine) pour :
 - concilier la protection des milieux naturels avec les activités socio-économiques
 - travailler en concertation avec tous les acteurs du territoire.

Le document d'objectifs (DOCOB) donne un diagnostic écologique et socio-économique du territoire, des objectifs de gestion et une liste de mesures concrètes. Natura 2000 doit permettre de définir une **stratégie globale de gestion des estives** pour équilibrer la place de chacun : milieux naturels, agriculteurs, randonneurs...

■ Des aides existent :

- rôle de la commune : financement de certains travaux (débroussaillage, parcs de contention), convention avec le CREN pour la gestion des tourbières
- au niveau européen : des contrats Natura 2000

- Valorisation du patrimoine culturel existant : la cartographie existante des traces et constructions humaines sur la montagne.

PISTES D'AMÉLIORATION

- Réouvrir des landes pour attirer les éleveurs : débroussaillage mécanique, écobuages organisés...
- Sensibiliser les usagers de la montagne : signalétique, orientation des sentiers en fonction des tourbières et des sites patrimoniaux, respect des troupeaux, connaissance de la faune et de la flore...
- Protéger des zones humides : pose de clôtures, densifier la végétation autour, création d'abreuvoirs... certaines actions sont simples à réaliser et peu coûteuses.
- Trouver une cohérence dans le maintien d'une mosaïque des milieux : maintien du sol riche en humus, rôle des tourbières dans le cycle de l'eau, zones destinées à la production de bois...
- Mettre en valeur le patrimoine culturel, pour éviter sa destruction : trajets d'intérêt patrimonial, restauration de sites, concertation gestionnaires/usagers, intégration dans le Docob de Natura 2000...
- Valoriser les milieux naturels peut permettre de développer un tourisme « vert » de qualité.

LIENS POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur Euskal Herriko Laborantza Ganbara : <http://www.ehlgbai.org/>
- Sur Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr/>
- Sur Natura 2000 et le massif de la Rhune : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR7200760.html>
- Sur le CREN Aquitaine : <http://www.cren-aquitaine.fr/>
- Sur les tourbières : http://www.cren-aquitaine.fr/apprendre/fichesto_adultes.pdf



GESTION DES ESPACES LITTORAUX

DES ACTEURS

Conservatoire du littoral, Groupement d'Intérêt Public GIP Littoral, Conseil Général, Service Environnement, CPIE Littoral Basque, Association des Amis du Jardin Botanique littoral Paul Jovet

LES ESPACES LITTORAUX

■ La réglementation sur la Corniche

La loi Littoral (1986) assure la protection et la valorisation des espaces naturels littoraux. L'État est garant du respect de cette loi, qui garantit plusieurs objectifs :

- limiter la construction
- inconstructibilité dans la bande des 100 m
- permettre des coupures dans l'urbanisation par des espaces naturels.

La Corniche est un site classé, il existe une zone de préemption du Conservatoire du Littoral (définie en accord avec la commune d'Urrugne), ayant les mêmes limites que la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Général.

■ Les terrains sont soit privés, soit publics

(18 ha au Conservatoire du Littoral, 12 ha au Conseil Général, 135 ha à la commune).

■ Le Conservatoire du Littoral

confie la gestion des terrains lui appartenant à un partenaire local (la commune d'Urrugne sur la Corniche). Un des axes prioritaires est le maintien des activités agricoles sur le terrain, quand elles sont compatibles avec la protection du site. Sur la Corniche, la plupart des terrains sont des prairies pâturées exploitées par des agriculteurs, un type de gestion relativement doux et approprié pour ces milieux naturels, et maintenant ce paysage.

■ Le Conseil Général

À la fois propriétaire, animateur du réseau d'acteurs et maître d'ouvrage, il a pour mission de préserver le patrimoine naturel par :

- l'inventaire du patrimoine et des sites à préserver
- l'acquisition et la concertation
- la gestion des sites
- la valorisation et l'appropriation locale.

ENJEUX

- Maintien de milieux naturels riches et diversifiés
- Maintien du paysage de ce site exceptionnel
- Maintien de l'agriculture (vieillesse des exploitants, difficultés de reprise des exploitations...)
- Concilier les enjeux d'un site classé avec les activités locales, le tourisme...

POINTS DE DIFFICULTÉS

- Risque d'érosion sur la route de la Corniche, problèmes de sécurité (vélos, sentier du littoral) et surfréquentation. La question de la route est liée à la question globale des déplacements.
- Des impacts paysagers lors d'aménagements : exemple de la station d'épuration, pourtant nécessaire par rapport à l'enjeu de la qualité des eaux
- Impacts négatifs du tourisme : surpopulation, déchets, nuisances.

OPPORTUNITÉS

- Appui technique : le GIP Littoral (établissement public, associant l'État, le Conseil Régional d'Aquitaine, les départements côtiers et communes littorales) aide à rédiger les grands principes de l'aménagement littoral aquitain. Travail collectif, outil pour assister les communes sur l'ensemble des projets ayant trait au littoral (plages, pistes cyclables, érosion...)
- Valorisation de la Corniche : le CPIE Littoral Basque apporte localement des compétences scientifiques et artistiques valorisant les espaces naturels et permettant une appropriation personnelle du territoire
- Sur les thématiques paysagères, l'Association des Amis du Jardin Botanique Paul Jovet peut conseiller ou réaliser certains travaux liés à la végétation (exemple : revégétalisation du parking des Viviers Basques)

PISTES D'AMÉLIORATION

- Organiser la concertation pour la gestion globale du site : avec une gouvernance intégrant la population, définir un projet durable pour la corniche, sans mettre le territoire sous cloche
- Sortir du cadre réglementaire pour servir un projet réel de construction du territoire
- Repenser le transport Hendaye-Saint-Jean-de-Luz par rapport à la route de la Corniche et imaginer des transports alternatifs plus doux
- Mise en valeur du site par l'aspect touristique, la promotion de produits agricoles de qualité, l'éducation à l'environnement...

LIENS POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le Conservatoire du Littoral : www.conservatoire-du-littoral.fr
- Sur les outils juridiques pour la protection des espaces naturels : Loi Littoral, Natura 2000, Parc Naturel Régional, Parc National... : <http://bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr/outilsjuridiques/>
- Sur le GIP : <http://aquitaine.fr/politiques-regionales/developpement-durable/gestion-du-littoral.htm>

- Sur le Conseil Général : www.cg64.fr
- Sur le CPIE Littoral Basque : www.cpie-littoral-basque.eu
- Sur les Amis du Jardin Botanique : www.jardinbotaniquelittoral-saintjeandeluz.org/

THÈME 2

Qualité de l'environnement



LES DÉCHETS

DES ACTEURS

SIED (Syndicat Intercommunal pour l'Élimination des Déchets), Bil ta Garbi, Loreki

LES DÉCHETS À URRUGNE

- **La collecte** : par le SIED. 15 000 tonnes de déchets, dont environ 20 % recyclés et 20 % compostés, le reste constituant les ordures ménagères (365 kg par personne et par an)
- **Le traitement** : par Bil ta Garbi
 - le tri (trier et valoriser une tonne d'emballages revient trois fois moins cher que traiter des ordures ménagères non triées)
 - le stockage
 - l'enfouissement
- **Population concernée** : augmentation annuelle régulière et forte variation saisonnière. Territoire semi-urbain (zones urbaines denses ou rurales).

Où vont les déchets ?

- **Le non valorisable** :
 - ordures ménagères ⇒ centre de stockage de Zaluaga à Saint-Pée-sur-Nivelle (avant : Bittola)
 - tout-venant de déchetterie ⇒ Hasparren (enfoui)
- **Le valorisable** :
 - **emballages** (sacs jaunes) ⇒ centres de tri (Surca à Mouguerre, Valorige à Laluque)
 - **déchets verts** et encombrants ⇒ amenés par les

usagers en déchetterie ou collectés au porte à porte (sur appel) et vont vers la plate-forme de compostage de Laburenia ou des unités de recyclage ou de traitement par filière.

ENJEUX

- Continuer à améliorer le tri
- mais surtout **réduire les déchets à la source**
- Prétraiter les déchets, pour n'enfouir que des déchets ultimes (ce qu'on ne peut plus trier)
- Traiter les déchets au plus près de la source pour réduire les transports.

POINTS DE DIFFICULTÉS

- La collecte sélective augmente, mais la production totale de déchets aussi
- Ordures ménagères résiduelles : ratio à l'habitant élevé (forte fréquentation touristique)
- Exportation de 55 000 T par an de déchets en Gironde : question de la responsabilité des populations
- Pollution des cours d'eau
- Pollution du site de Bittola : projet de réhabilitation du site en étude.

OPPORTUNITÉS

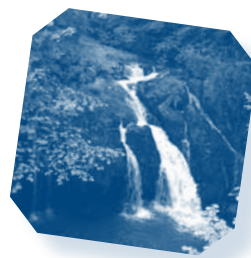
- Impacts positifs des actions de prévention : tri, compostage individuel (30% des foyers en habitat individuel), opération Stop pub, collecte de bâches agricoles, de déchets d'équipements électroniques, des déchets toxiques...
- Plan Local de Prévention mis en œuvre par Bil ta Garbi
- Projets locaux : SCOP Loreki (recyclage des déchets verts).

PISTES D'AMÉLIORATION

- Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles
- Collecte en porte à porte partout où cela est possible, conteneurs individuels
- Taxes incitatives sur les ordures ménagères : payer en fonction de ce qu'on produit
- Sensibilisation de la population estivale
- Choix de consommation et de sites d'achat différents pour diminuer les déchets à la source.

LIENS POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur Bil ta Garbi : www.biltagarbi.fr - À télécharger sur le site : guide du compostage et guide du tri
- Sur Loreki : www.loreki.fr



L'EAU

DES ACTEURS

Communauté de Communes Sud Pays Basque (CCSPB), Lyonnaise des Eaux, Agur

L'EAU À URRUGNE

L'eau est un thème majeur, mais complexe ; la gestion de l'eau s'aborde à plusieurs échelles :

Europe ⇒ **Ministère** ⇒ **Comité de bassin Adour Garonne**

⇒ **Urrugne** délègue les compétences à la CCSPB

- à l'échelle du Comité de bassin Adour Garonne (25 départements...), mise en place d'un SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, outil de planification)
- à l'échelle de la CCSPB, mise en place du SAGE « Côtiers Basques » (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), pour le secteur d'Anglet à Hendaye.

■ État des masses d'eau

(une masse d'eau est définie de la source jusqu'aux eaux de transition, les estuaires)

- l'eau est à considérer comme **milieu naturel et lieu de vie pour les chaînes alimentaires**
- pour définir l'état d'une masse d'eau : déterminer l'**état écologique** et l'**état chimique**
- **Directive Cadre Eau (DCE)** : impose des normes sur la qualité des eaux de baignade
- l'eau est actuellement le **service le plus contrôlé**, avec un souci fort de transparence.

■ Rôle des différents acteurs :

- **CCSPB** : ⇒ assainissement de l'eau
- **Lyonnaise des Eaux** : prestataire de services ⇒ production de l'eau (usines d'eau potable), collecte et traitement des eaux usées (stations d'épuration) ; gestion de la quantité et de la qualité
- **société AGUR** : ⇒ distribution de l'eau (entre l'usine de production d'eau potable et le consommateur) ; caractéristiques : conduites souterraines, acheminement par gravité et pression importante.

■ Ressources à Urrugne

Production d'eau

- retenue du Xoldokogaïna : 850 000 m³, ressource publique importante, dessert Urrugne, Ascain et Biriadou (Ciboure et Hendaye en fonctionnement de secours)
- usine du Xoldokogaïna : traitement complexe ; traitement au chlore obligatoire
- usine de la Bidassoa (alimente Béhobie) : ressource souterraine

Collecte et traitement des eaux usées

- Urrugne bourg ⇨ station d'épuration de Laburrenia ; Béhobie ⇨ station de Fontarrabie

Le prix de l'eau est réparti en 3 tiers : pour l'eau, pour l'assainissement, et pour les taxes.

ENJEUX

- Considérer l'eau comme un **bien universel**
- **Objectif d'un bon état de toutes les masses d'eau en 2015**, ramené à 75 % au niveau national
- Équilibre difficile entre une exigence accrue de qualité de la part des usagers (eau potable, eau de baignade) et des compromis difficiles à accepter (coupures d'eau...).
- Considérer les problèmes à la source : **comment limiter la consommation d'eau ?**
- En été, demande d'eau de 7 à 10 fois plus importante qu'en hiver.

POINTS DE DIFFICULTÉS

- **Pollution des milieux naturels** : sources, ruisseaux, plages..., impacts sur la faune et la flore
- Et **pollution des eaux de baignade**
- **Causes** : réseaux des eaux usées et pluviales réunis (pollutions en cas d'orages), fuites du réseau, impact de l'industrie et de l'agriculture, même si c'est de plus en plus contrôlé...
- **Inondations**
- Problème des **intrusions d'eau de mer** lors des grandes marées.

OPPORTUNITÉS

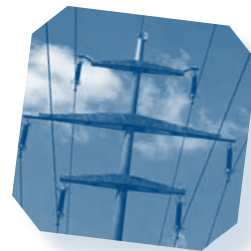
- Forte implication de la CCSPB sur les problématiques de l'eau
- Réglementation (DCE...)
- Conseil des Élus : programme 33 du contrat territorial Pays Basque 2010, 2020 (gestion intégrée de l'eau)
- Contrat de bassin opérationnel, en cours d'écriture, permet de contractualiser des aides financières.

PISTES D'AMÉLIORATION

- Commencer par limiter la consommation d'eau (récupérer l'eau de pluie par exemple)
- Minimiser les pertes d'eau sur le réseau : actuellement 20 à 30% de pertes
- Particuliers :
 - vérifier qu'on est bien raccordé ; alerter sur les dysfonctionnements
 - limiter la pollution chimique des particuliers sur les jardins
 - supprimer les branchements en plomb
 - végétaliser des toits et des terrasses pour éviter une partie du ruissellement
 - service d'assainissement non collectif : apporter une contribution financière au SPANC
- Rénovation de la fontaine à Urrugne.

LIENS POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur l'agence de l'eau Adour Garonne : <http://www.eau-adour-garonne.fr/>, informations sur le Comité de Bassin, le SDAGE
- Sur la Communauté de Communes Sud Pays Basque : <http://www.cc-sudpaysbasque.com/>, des données sur l'eau à la rubrique Habiter/Se déplacer/Préserver > Environnement et Cadre de vie
- Sur la Lyonnaise des Eaux: <http://www.lyonnaise-des-eaux.fr/>
- Sur Agur : www.agur.fr/



L'ÉNERGIE

DES ACTEURS

Lurraldeia, Conseil des Élus et Conseil de Développement du Pays Basque, SDEPA, Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques, Espace Info Énergie

L'ÉNERGIE À URRUGNE

■ Plan Climat

diagnostic à l'échelle du Pays Basque dressant des actions à mettre en place, sur les thèmes : bâtiments, équipements / énergies renouvelables / urbanisme et transport, et déterminant les différents acteurs et leurs rôles sur l'énergie et le climat

En parlant de « climat » on prend en compte tout ce qui influe sur l'émissions de gaz à effet de serre (on pourrait parler de changement climatique).

■ Au Pays Basque

nucléaire (95 %...), hydroélectricité, photovoltaïque (petite production). Pas d'éolien, et filière bois non développée. Production d'énergie à partir des déchets : biogaz produit par méthanisation (projets près de Bayonne).

■ Énergies renouvelables

panneaux solaires, chaudières, éolien, filière bois énergie, énergie de la mer (vent, éoliennes en mer ; énergie de la houle), géothermie (pompes à chaleur...).

■ Contexte

- ouverture du marché de l'énergie
- augmentation du prix des énergies fossiles
- approche territoriale de la politique énergétique
- problématiques environnementales
- étude sur les gisements locaux d'énergies renouvelables et les potentiels d'économie d'énergie dans les **Pyrénées Atlantiques** : notamment sur le bois et le solaire (thermique et photovoltaïque).

■ Trajet de l'électricité

- production d'électricité : secteur concurrentiel
- transport : domaine public (confié à une filiale publique d'EDF)
- distribution : domaine public, et propriété des communes, regroupées au sein de syndicats qui assurent le contrôle de la distribution, elle-même cédée à l'entreprise ERDF.

■ Acteurs de l'énergie

- **SDEPA** : Accompagne collectivités, professionnels et particuliers en réalisant des diagnostics, en proposant des conseils, et en informant sur les énergies renouvelables (éclairage, bâtiments existants et neufs, équipements, comportements, tarification...)
- **Espace Info Énergie** : service public, assurant information et animations envers le grand public, principalement sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables dans l'habitat. *LEIE assure une permanence par mois sur Urrugne*
- Ademe : partenaire technique au niveau régional (non tourné vers le grand public)

■ Facture énergétique moyenne

estimée à 1500 € par foyer, comprenant le chauffage (60%), l'électricité spécifique (16%), l'eau chaude (15%), et la cuisson.

ENJEUX

- Diminution des impacts sur le changement climatique dus aux Gaz à Effet de Serre (GES), liée à la baisse de la facture énergétique.
- Maîtrise des consommations énergétiques, pour diminuer le coût de l'énergie.

POINTS DE DIFFICULTÉS

- Énergies renouvelables : problème de l'intermittence, stocker l'énergie quand elle est disponible.
- Filière bois : investissement non rentable à cette échelle, même si le gisement existe.

OPPORTUNITÉS

- Structures ressources pour accompagner les projets : SDEPA, Espace info Énergie
- Dispositif CLAIR'ÉNERGIE, principe d'une Charte de qualité
- Réglementation thermique (RT 2005) : norme BBC (Bâtiment Basse Consommation)
- Photovoltaïque : diminution progressive du coût, en rapport avec le développement de la filière.

PISTES D'AMÉLIORATION

- réduction des besoins énergétiques
- développer les énergies renouvelables
- nécessaire orientation claire sur les énergies renouvelables à l'échelle du Pays Basque.

LIENS POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le SDEPA : www.sdepa.com.fr
- Sur l'Espace Info Énergie : www.infoenergie.org, contact : eie@pacthd-pb.fr, Permanences téléphoniques : 05 59 46 31 60
- Sur le diagnostic du Plan Climat : www.lurraldea.net
- Beaucoup d'informations sur le site de l'Ademe : www.ademe.fr

THÈME 3

MOBILITÉ

DES ACTEURS

Communauté de Communes Sud Pays Basque CCSPB,
Conseil Général

LA MOBILITÉ À URRUGNE

Plan local de déplacement mis en place en 2008 par la CCSPB, qui cible des priorités, dont :

- la coordination entre les modes de transport
- la place trop importante de l'automobile, induisant le développement des transports en commun, des 2 roues et piéton
- 1^{er} volet : transports en commun / 2^e volet : modes de déplacement doux

1^{er} volet : Réalisation d'une étude d'opportunité du développement en transports en commun sur l'espace de la CCSPB (état des lieux, actuellement au stade de l'appel d'offres)

■ **Objectif** : mettre en complémentarité les 4 composantes du transport collectif du territoire

- renforcer la desserte littorale
- renforcer le réseau urbain de l'agglomération de Saint-Jean-de-Luz
- renforcer le réseau urbain d'Hendaye
- aménager un axe site propre entre Saint-Jean-de-Luz et Bidart (ligne entièrement dédiée aux transports en commun)
- aménager des lignes interurbaines de l'intérieur

■ **Gouvernance ? 3 hypothèses** :

- ancrer le réseau de transport sur les 2 nœuds existants (« Hendaye/Biriatou » et « Saint-Jean-de-Luz/Ciboure/Urrugne »)
- prise de compétence transport par la CCSPB
- création d'un Syndicat mixte

■ **Possibilités de gestion** : gestion directe, société d'économie mixte, ou gestion privée ?

■ **Ressources financières** : usagers (faible apport), entreprises (pour une plus grande part) ; financement actuel : Conseil Général (transport scolaire et lignes régulières : 30 millions d'euros).

ENJEUX

- Mener une politique sur transports collectifs et déplacements doux :
 - augmenter l'offre en transports collectifs

- faire du vélo un véritable mode de déplacement
- reconquérir l'espace public au profit du piéton
- mettre en cohérence la politique de stationnement
- limiter les nuisances occasionnées par le trafic automobile.

■ **Questionner l'ancrage culturel de l'utilisation de la voiture** qui est un frein important au-delà de la recherche de solutions ; comprendre pourquoi les gens ne prennent pas les transports en commun.

POINTS DE DIFFICULTÉS

- Coordination entre les offres de transport en commun : écarts d'horaires entre TER et Topos, et entre TER et cars de Saint-Jean-de-Luz
- Lignes de cars du réseau : un seul réseau transporte les scolaires et les particuliers, et les horaires sont basés sur les établissements scolaires
- Coût élevé de l'amélioration et la densification du réseau de transports en commun
- Les aménagements manquent pour les cycles et les piétons.

OPPORTUNITÉS

- **Enquête Mobilité Déplacement**, lancée dans le cadre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : constituera une banque de données sur la mobilité, publication prévue fin 2010
- **Covoiturage** : un site Internet organise le covoiturage sur le département (www.covoiturage64.fr).

PISTES D'AMÉLIORATION

- Lignes de cars : dissocier le réseau scolaires et des particuliers ; système de transport à la demande
- Développer le covoiturage scolaire: des projets existent (Car à pattes, Car à cycles...)
- Plans de déplacement d'entreprises
- Prendre en compte la mobilité dans les réflexions sur l'aménagement du Bourg d'Urrugne
- Revalorisation des chemins communaux d'Urrugne : les répertoire (inventaire collectif participatif...).

LIENS POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur la CCSPB : <http://www.cc-sudpaysbasque.com/>, à la rubrique Habiter/Se déplacer/Préserver > Transport et mobilité
- Sur le covoiturage scolaire en Aquitaine : www.surlaroutedelecole.fr